

Assurance-récolte—Loi

Je n'ai pas l'intention de retarder davantage l'adoption de ce projet de loi. Nous ne nous y opposons pas, car il a peu d'importance. Qu'il s'agisse de 50 p. 100 des primes ou de 50 p.100 des frais d'administration et du transfert ou que certaines régions de l'Ouest en bénéficient peut-être un peu plus au point de vue financier à cause du transfert de 50 p.100 d'une part ou d'autre, pour l'Ontario que le ministre connaît un peu et assurément pour l'Est du Canada, le profit qu'en tireront les cultivateurs ne représente qu'une aumône. Il eut été utile si le ministre avait porté attention à la résolution adoptée par tous les membres du comité et s'il avait pris la parole au début du débat pour nous dire ce qu'il avait l'intention de faire à l'égard de cette résolution.

S'il est prêt à le faire maintenant, je suis disposé à m'asseoir. Je voudrais toutefois dire encore, pour résumer, que le ministre, en tant que parlementaire, a comparu devant le comité de l'agriculture à un moment où celui-ci était saisi d'un beaucoup plus grand nombre de points litigieux, et que les débats ont par moments semblé constituer de l'obstruction, bonne ou mauvaise, selon le côté de la table où l'on se trouvait; les agriculteurs canadiens ont sans aucun doute été l'objet des principales préoccupations, même s'il y eut malentendu au sujet de la manière de leur venir en aide. Mais il ne devrait pas critiquer le représentant de Peace-River (M. Baldwin) publiquement, quoi qu'il ait dit aux champignonnistes d'hier soir—c'était une sorte d'apocryphe de cette culture; c'est une bonne culture, nous aimons les champignons et les champignonnistes; il est symbolique, à mon avis, que le ministre dise maintenant que ses notes n'étaient pas à jour. Nous avons tous lu dans les journaux ce qu'il a dit en Alberta à propos du représentant de Peace-River et il sait que lorsque 13 députés désirent parler d'un bill agricole et y consacrer deux jours de débats, ce qui représente au total 16 pages et demie du hansom, puis seulement deux séances de comité, ce n'est pas de l'obstruction. J'attendais davantage de la part du ministre, tout comme les agriculteurs canadiens attendent davantage de celui-ci en fait d'assurance-récolte, de soutien des prix et de politique agricole valable sur laquelle ils puissent s'appuyer plutôt que de devoir sans cesse se plier aux caprices du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je pense devoir attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le ministre a besoin du consentement unanime pour parler maintenant, puisque nous en sommes au stade de la troisième lecture du bill. On considérerait habituellement cela comme une intervention. Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à parler?

Des voix: D'accord.

M. Knight: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je veux que ce bill soit adopté. Si la Chambre accepte de siéger jusqu'à 6 h 10, je suis prêt à ne parler que pendant cinq minutes environ afin que nous puissions régler cette question dans l'intérêt de tous les agriculteurs canadiens. J'aimerais dire quelques mots de l'assurance-récolte.

Une voix: Écrivez une lettre au ministre.

M. Knight: Je pense avoir une question sérieuse à soulever.

Des voix: D'accord.

[M. Nowlan.]

M. l'Orateur adjoint: Il semble qu'on soit d'accord sur ce point. Toutefois, je rappellerai au député d'Assiniboia (M. Knight) que rien ne l'empêche de parler après le ministre, mais que j'ai accordé la parole au ministre d'abord.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, je pense que nous devrions fixer une limite et que ce devrait être 6 h 10.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne peux accorder la parole au député à cause de sa situation à la Chambre.

M. Baker: Si le député est prêt à faire le nécessaire pour nous assurer que ce bill sera adopté, et si on limite le temps imparti au député d'Assiniboia et au ministre de l'Agriculture, nous accepterons peut-être, et c'est le moins que nous puissions faire, de prolonger la séance jusqu'à 6 h 10 d'après l'horloge devant nous, et pas plus longtemps.

M. l'Orateur adjoint: La présidence est prête à siéger ici jusqu'à Noël s'il le faut . . .

Une voix: C'est une bonne idée.

M. l'Orateur adjoint: Toutefois, sauf si le ministre nous dit qu'il terminera à temps afin de laisser sa chance au député d'Assiniboia, je ne vois pas comment nous pourrions prendre une décision.

M. Whelan: Je suis d'accord avec cette suggestion, monsieur l'Orateur.

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'aimerais traiter de l'assurance-récolte. Le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) a fait allusion à une motion au comité. J'aimerais parler d'une autre motion. Au comité, nous avons recommandé au ministre une motion relative à l'assurance-récolte concernant l'ancienne Caisse de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et ce qu'il y aurait lieu d'en faire. Voici ce que je voudrais signaler. Le Canada est doté actuellement d'un programme général d'assurance-récolte. Le gouvernement de la Saskatchewan a adopté une mesure pour améliorer cette loi. Une nouvelle mesure législative a été présentée par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) pour abaisser les primes—la seule mesure législative qu'ait présentée l'honorable représentant.

Je tiens à signaler que l'assurance-récolte ne couvre pas tout; ainsi elle n'englobe pas les sinistres touchant certaines régions seulement. Par exemple, des régions du Nord de la Saskatchewan ont été inondées cette année et la plupart des agriculteurs sinistrés n'avaient pas d'assurance-récolte. La circonscription d'Assiniboia a subi de graves pertes à cause des sauterelles dans certaines municipalités. Les producteurs ont enregistré de lourdes pertes.

Le comité avait proposé que le reste de l'ancienne Caisse d'urgence de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies serve à l'établissement d'une caisse régionale en cas de désastre, à laquelle on pourrait recourir en cas de graves dommages non englobés dans l'assurance-récolte sur le plan régional ou national. J'avais signalé que cette caisse pourrait s'appeler la Caisse régionale Whelan en cas de désastre ou quel qu'autre nom. Les municipalités pourraient y recourir en cas de ravages dus aux sauterelles, comme ceux que j'ai mentionnés. Les spécialistes disent maintenant la même chose que l'an dernier. Or, l'an dernier, lors de la grave infestation de sauterelles dans notre municipalité, ils ont dit que la situation serait pire cette année. Et elle l'a été. Les sauterelles, cette année, ont envahi un plus grand nombre de municipalités et les